

# St Dizier Infos

Le bulletin d'information de la commune de St Dizier Leyrenne

Année 2002 Numéro 3

juin 2002

## Sommaire :

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Éditorial                            | 1  |
| Pays du sud de la Creuse             | 2  |
| Le Budget                            | 4  |
| Histoire d'eau                       | 6  |
| Au Conseil Municipal                 | 7  |
| Atelier de Pédagogie<br>Personnalisé | 8  |
| Insertion & Qualification            | 9  |
| Le recyclage des déchets             | 10 |
| Pour l'été                           | 11 |
| Le Conciliateur de Justice           | 11 |
| L'école                              | 12 |
| La bibliothèque                      | 13 |
| La chronique d'A. Dugay              | 14 |
| Les maisons fleuries                 | 16 |
| La vie associative                   | 17 |
| État Civil                           | 20 |
| Petites annonces                     | 20 |
| Pensée                               | 20 |

## Note pratique

Si vous souhaitez :

- faire paraître une annonce, un article dans le prochain numéro, si vous constatez qu'il manque des renseignements utiles, faites nous parvenir vos documents signés, **avant le 01 septembre 2002** à l'adresse suivante:

**St Dizier Infos**  
**Mairie de St Dizier Leyrenne**  
**1, rue du Colombier**  
**23 400 St Dizier Leyrenne**

- recevoir votre bulletin à une adresse extérieure à la commune, adressez-vous à la mairie en joignant à votre demande une enveloppe affranchie à 1.02 €.

## EDITORIAL

**A** l'heure où j'écris ces lignes, l'équipe de France de football est éliminée de la coupe du monde et la gauche a subi un revers au premier tour des élections législatives. L'heure est à l'analyse, mais dans les deux cas, il y aura du travail de reconstruction à entreprendre avant d'envisager la reconquête.

**A** St Dizier Leyrenne notre équipe de football se lance aussi comme défi de passer à la division supérieure dans l'année qui vient. Souhaitons-leur toute la réussite que mériteront leurs efforts tout au long de la saison ! Là aussi du travail en perspective...

**E**t, ce bulletin en témoigne, l'équipe municipale travaille aussi, avec comme perspective le développement de notre commune, l'amélioration de son rayonnement et le bien être de ses habitants. Cela passe par les travaux indispensables de voirie, de sécurité sur les bâtiments publics, de poursuite de l'assainissement, mais aussi l'amélioration de l'accueil, entre autre par le fleurissement, l'activité soutenue de nos associations (manifestations sportives, culturelles, festives), le tout en évitant d'augmenter les taux de prélèvements fiscaux de la commune (les modifications que vous constaterez ne correspondent qu'à une modification de répartition entre la commune de St Dizier Leyrenne et la communauté de communes de Bourgneuf-Royère).

**T**out ceci donne de St Dizier l'image d'une commune dynamique, entreprenante, solidaire, où il fait bon vivre et je ne peux que m'en réjouir.

*Le Maire, Hervé Guillaumot*

**Directeur de la publication:**

Guillaumot Hervé

**Équipe de rédaction:**

Jouannet Olivier, Guillaumot Hervé, Létang Jacques, Pelège Jacques, Petit-Coulaud Joëlle, Scafone Dominique, Slaghenauffi Philippe, Virevialle Robert.

Mairie : Tel 05 55 64 40 30 / Fax 05 55 64 46 87 / e-mail [mairiesdl@wanadoo.fr](mailto:mairiesdl@wanadoo.fr)

I.P.N.S.

## NAISSANCE DU PAYS DU SUD DE LA CREUSE

### 1. OBJECTIFS GENERAUX DE LA CREATION DE « PAYS »

Différentes lois (Pasqua, Voynet, S.R.U.: Solidarité Renouvellement Urbain) ont pour objectif d'organiser l'aménagement et le développement durable du territoire.

Ce nouveau mode d'organisation vise à :

- Promouvoir les politiques de développement local durable au sein de territoires associant plus étroitement villes et espaces ruraux
- d'encourager l'intercommunalité de projets
- d'accroître la participation des acteurs socio-économiques aux choix d'aménagement du territoire et de développement.

Afin de mettre cette politique en œuvre, l'État, dans le cadre de contrats de plan État-Région, incite (y compris financièrement) à la création de CONTRATS DE PAYS.

### 2. QU'EST-CE QU'UN PAYS ?

La loi n° 95-533 du 25-06-1999 définit le PAYS « comme un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique culturelle ou sociale, un lien d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations .... Autour d'un projet commun de développement, un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local ».

Le PAYS n'est donc pas une structure administrative supplémentaire, ce n'est qu'un lieu de concertation qui ne dispose pas du droit de prélever des impôts supplémentaires. Ses ressources proviendront de l'Europe, de l'État, de la Région et des communautés de communes adhérentes à sa CHARTE.

Seuls les territoires des communes ou groupements compétents ayant effectivement approuvé la CHARTE peuvent être inclus dans le périmètre définitif des PAYS. Chaque commune devra délibérer à ce sujet.

En l'absence de délibération favorable, une commune incluse dans le périmètre de PAYS s'exclut du périmètre définitif, sauf si elle est membre d'un groupement ayant approuvé cette CHARTE.

St DIZIER, membre de la Communauté de Communes BOURGANEUF-ROYERE est donc forcément incluse dans le PAYS auquel adhère la Communauté. En outre, la législation prévoit qu'une commune ou un groupement de communes ne peut approuver qu'une seule CHARTE et ne peut être incluse que dans un seul périmètre de PAYS.



## 1. NAISSANCE DU PAYS DU SUD CREUSOIS

Avec l'approbation du Conseil Général, le département de la Creuse a été réparti entre 4 PAYS.

- ☞ Le PAYS de l'EST (BOUSSAC, AUZANCES, BELLEGARDE)
- ☞ Le PAYS de GUERET (avec BONNAT, CHATELUS.)
- ☞ Le PAYS du NORD-OUEST (LA SOUTERRAINE, BENEVENT, GRAND-BOURG)
- ☞ Le PAYS du SUD CREUSOIS (BOURGANEUF, AUBUSSON, FELLETIN, LA COURTINE et ST DIZIER)

Ce PAYS du SUD CREUSOIS dont le périmètre a été approuvé par le Préfet de Région (le 22-02-2002) concerne actuellement 91 communes regroupant 33 500 habitants, ces communes étant elles-mêmes intégrées dans les Communautés de Communes suivantes:

- C.I.A.T.E
- BOURGANEUF-ROYERE
- AUBUSSON FELLETIN
- HAUT PAYS MARCHOIS
- LA COURTINE



☐ La C.I.A.T.E. a été créée en 1993, elle regroupe 21 communes réparties sur les 3 cantons : AHUN, PONTARION, ST SULPICE LES CHAMPS pour un total de 6 350 habitants. Elle est la plus ancienne des Communautés de Communes et assure, actuellement, la coordination pour la création du PAYS du SUD.

☐ BOURGANEUF-ROYERE : cette Communauté créée en décembre 1999 regroupe 19 communes des cantons de BOURGANEUF et ROYERE pour 8 010 habitants.

☐ AUBUSSON-FELLETIN : cette Communauté de Communes créée en décembre 2000 regroupe 11 580 habitants répartis sur 18 communes.

☐ HAUT PAYS MARCHOIS : cette très récente Communauté créée en novembre 2001 concerne les 13 communes du canton de CROCQ (3 060 habitants)

☐ LA COURTINE : création en décembre 2001, elle regroupe 13 communes pour 2600 habitants.

**Il est à remarquer que certaines communes n'adhèrent à aucune communauté :**

→ JANAILLAT (367 hab), THAURON (189 hab), St PIERRE BELLEVUE (239 hab), LA NOUAILLE (248 hab), LA POUGE (78 hab), ST AVIT LE PAUVRE (80 hab), LEPINAS (191 hab).

Ce PAYS SUD CREUSOIS devra donc organiser la solidarité entre les communes rurales et urbaines (FELLETIN, BOURGANEUF et AUBUSSON). Il devra également conclure des conventions avec le PARC NATUREL REGIONAL de MILLEVACHES pour assurer un développement harmonieux du territoire.

### Compte administratif du BUDGET PRINCIPAL 2001 (en francs)

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés       |                     | 2 907 718.00         | 1 154 757.00        |                      | 1 154 757.00        | 2 907 718.00         |
| Opérations de l'exercice | 2 602 028.73        | 4 186 838.16         | 1 349 859.68        | 1 336 023.20         | 3 951 888.41        | 5 522 861.36         |
| TOTAUX                   | 2 602 028.73        | 7 094 556.16         | 2 504 616.68        | 1 336 023.20         | 5 106 645.41        | 8 300 579.36         |
| Résultats de clôture     |                     | 4 492 527.43         | 1 168 593.48        |                      |                     | 3 323 933.95         |
| Restes à réaliser        |                     |                      | 185 010.00          | 120 227.00           | 185 010.00          | 120 227.00           |
| TOTAUX Cumulés           |                     | 4 492 527.43         | 1 353 603.48        | 120 227.00           | 185 010.00          | 3 444 160.95         |
| RESULTATS DEFINITIFS     |                     | 4 492 527.43         | 1 233 376.48        |                      |                     | 3 259 150.95         |

### Compte administratif du budget de L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT 2001

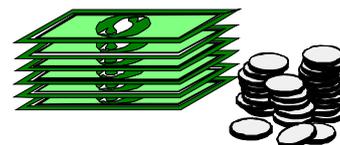
| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés       |                     | 362 558.03           | 240 534.00          |                      | 240 534.00          | 362 558.03           |
| Opérations de l'exercice | 231 610.10          | 487 050.33           | 106 357.11          | 355 154.10           | 337 967.21          |                      |
| TOTAUX                   | 231 610.10          | 849 609.33           | 346 891.11          | 355 154.10           | 578 501.21          | 1 204 763.40         |
| Résultats de clôture     |                     | 617 999.23           |                     | 8 262.99             |                     | 626 262.22           |
| Restes à réaliser        |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| TOTAUX Cumulés           |                     | 617 999.23           |                     | 8 262.99             |                     | 626 262.22           |
| RESULTATS DEFINITIFS     |                     | 617 999.23           |                     | 8 262.99             |                     | 626 262.22           |

### Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 2001

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés       |                     | 37 652.96            |                     |                      |                     | 37 652.96            |
| Opérations de l'exercice | 7 550.00            | 11 701.00            |                     |                      |                     | 11 701.00            |
| TOTAUX                   | 7 550.00            | 49 353.96            |                     |                      |                     | 49 353.96            |
| Résultats de clôture     |                     | 41 803.96            |                     |                      |                     | 41 803.96            |
| Restes à réaliser        |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| TOTAUX Cumulés           |                     | 41 803.96            |                     |                      |                     | 41 803.96            |
| RESULTATS DEFINITIFS     |                     | 41 803.96            |                     |                      |                     | 41 803.96            |

### Compte administratif de la section de MURAT 2001

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés       |                     | 4 066.44             |                     |                      |                     | 4 066.44             |
| Opérations de l'exercice | 4 222.00            |                      |                     |                      | 4 222.00            |                      |
| TOTAUX                   | 4 222.00            | 4 066.44             |                     |                      | 4 222.00            | 4 066.44             |
| Résultats de clôture     | 155.56              |                      |                     |                      | 155.56              |                      |
| Restes à réaliser        |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| TOTAUX Cumulés           | 155.56              |                      |                     |                      | 155.56              |                      |
| RESULTATS DEFINITIFS     | 155.56              |                      |                     |                      | 155.56              |                      |

**BUDGET PRINCIPAL 2002 (en Euros)****Section de fonctionnement**

| Dépenses                                      |                | Recettes                                    |                  |
|---|----------------|---|------------------|
| Charges à caractère général                   | 155 050        | Produits des services, des domaines         | 31 200           |
| Charges de personnel                          | 195 600        | Impôts et taxes                             | 324 243          |
| Autres ch. De gestion courante                | 106 771        | Dotation et subventions                     | 245 128          |
| Charges financières                           | 28 115         | Autres produits de gestion suivante         | 12 000           |
| Charges exceptionnelles                       | 5 100          | Atténuation de charges                      | 7 200            |
| <b>TOTAL dépenses réelles de l'exercice</b>   | <b>490 636</b> | Produits financiers                         | 9 000            |
| <i>Virement à la section d'investissement</i> | <i>334 608</i> | <b>TOTAL recettes réelles de l'exercice</b> | <b>628 771</b>   |
|   |                | <b>Résultat reporté</b>                     | <b>496 854</b>   |
| <b>TOTAL dépenses</b>                         | <b>825 244</b> | <b>TOTAL recettes</b>                       | <b>1 125 625</b> |

**Section d'investissement**

| Dépenses  |                   | Recettes   |                   |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Remboursement d'emprunts  | 75 821.00         | Reste à réaliser (sécurité + DGE)                        | 18 328.49         |
| Dépenses d'équipement ( éclairage public, voirie, toitures écoles, travaux église...) | 320 618.00        | Créances sur départements subventions (toitures, voirie) | 61 831.00         |
| Reste à réaliser  | 28 204.59         | Résultat reporté   | 188 027.00        |
| <b>TOTAL dépenses réelles de l'exercice</b>   | <b>424 643.59</b> | <b>TOTAL recettes réelles de l'exercice</b>              | <b>268 186.49</b> |
| <b>Déficit reporté</b>  | <b>178 151.00</b> | <i>Virement de la section de fonctionnement</i>          | <i>334 608.00</i> |
| <b>TOTAL dépenses</b>   | <b>602 794.49</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>602 794.49</b> |

**EAU & ASSAINISSEMENT 2002****Section de fonctionnement**

| Dépenses                                 |                | Recettes                                    |                |
|--|----------------|---|----------------|
| 60- Achat et variation de stocks         | 9 960          | 70- vente Produits fabriqués marchandises   | 76 000         |
|  |                | 75- autres Produits de gestion courante     | 2 000          |
| 63- Impôts taxes et versements assimilés | 7 600          |   |                |
| 64- Charges de personnel                 | 11 000         |   |                |
| 66- Charges financières                  | 8 500          |   |                |
| 67- Charges exceptionnelles              |                |   |                |
| 68- Dotations aux amortissements         | 17 474         |   |                |
|  |                | <b>TOTAL Recettes réelles de l'exercice</b> | <b>78 000</b>  |
| Autof. Section d'investissement          | 92 866         | <b>Résultat reporté</b>                     | <b>94 213</b>  |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                    | <b>147 400</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                       | <b>172 213</b> |

**Section d'investissement**

| Dépenses                                    |                | Recettes                                |                |
|---|----------------|---|----------------|
| 16- Emprunts et dettes assimilées           | 11 600         | 13 - subvention d'invest.               | 50 000         |
| 23- Immobilisations en cours                | 150 000        | 28- Amortissements Immobilisations      | 17 474         |
| <b>TOTAL dépenses réelles de l'exercice</b> | <b>161 600</b> | <b>Excédent antérieur reporté</b>       | <b>1 260</b>   |
| <b>Déficit reporté</b>                      |                | Autofinancement virement section fonct. | <b>92 866</b>  |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>161 600</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                   | <b>161 600</b> |

**BUDGET 2002 (Suite et fin)****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

| <b>Section de fonctionnement</b>            |             |   |              |
|---|-------------|---|--------------|
| <b>Dépenses</b>                             |             | <b>Recettes</b>                             |              |
| 011- Charges à caractère général            | 1 678       | 74- Dotations et participations             | 1 220        |
| Documentation, formation                    | 153         |   |              |
|   |             |   |              |
| <b>TOTAL dépenses réelles de l'exercice</b> | <b>1831</b> | <b>TOTAL recettes réelles de l'exercice</b> |              |
|   |             | <b>Résultat reporté</b>                     | <b>6 373</b> |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>1831</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                       | <b>7 593</b> |

**SECTION DE MURAT**

| <b>Section de fonctionnement</b>            |            |  |              |
|---|------------|--|--------------|
| <b>Dépenses</b>                             |            | <b>Recettes</b>                        |              |
| 011- Charges à caractère général            | 869        | 70- Produit des services, des domaines | 1067         |
|   |            |  |              |
|   |            |  |              |
| <b>TOTAL dépenses réelles de l'exercice</b> | <b>869</b> |  |              |
| <b>Déficit reporté</b>                      |            | <b>Résultat reporté</b>                |              |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>869</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>                  | <b>1 067</b> |

**Histoire d'eau ( suite )****JAN DE BRUIN contre COMMUNE DE ST DIZIER LEYRENNE  
ARRET DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES DU 27-02-2002**

Après maintes péripéties juridiques, le litige opposant la commune à Jan de Bruin, à propos de l'eau du MASBEAU, vient d'être tranché par la Cour d'Appel de LIMOGES qui, par son arrêt du 27 février 2002 :

► « Confirme le jugement du tribunal de Grande Instance de Guéret du 4-04-2000 en ce qu'il a condamné la commune de St Dizier à rétablir l'alimentation en eau potable de la famille Jan de Bruin sous astreinte de 100 F par jour de retard à compter du jour de la signification dudit jugement »

► « condamne la commune de St Dizier à payer à Jan de Bruin la somme de 4573.47 € (soit 30 000 F) à titre de dommages et intérêts avec intérêts au taux légal à compter du jour de la signification du présent arrêt ».

A ce jour, le dit arrêt ne nous a toujours pas été signifié. L'éventualité d'un pourvoi en Cassation est à l'étude.

**Garderie**

Si vous avez des vêtements d'enfants de 3, 4, 5 ans à nous donner pouvez vous les déposer à la mairie, ceux-ci serviront à la responsable de la garderie pour changer les enfants en cas de petits accidents !

**Transport scolaire****pour les lycées ou SEGPA de collèges de Guéret**

Inscriptions auprès du Conseil Général au service des transports,  
Mme Brice, **avant le 21 juin 2002** au 05 44 30 27 25.

## Au Conseil Municipal

Cette année St Dizier bénéficie d'une subvention de **8 151,00 €** au titre des autres équipements (voirie)  
Nous avons retenu les devis suivants pour l'obtention de la subvention :

Réfection de la VC3 de Laschamps : 3 100 €  
Rechargement du carrefour RD43 – VC 15 de Chauverne : 1 300 €  
Aménagement du carrefour VC 11 – RD 43 au Masbeau : 3 000 €  
Réfection VC 25 des Effes : 4 400 €  
Réfection VC 28 de Planchat : 9 100 €  
Réfection partielle VC 4 (route de la Villatte) face maison Faury : 2 500 €



Cette année St Dizier aura aussi **2 820 €** au titre des équipements ruraux ; nous retenons donc :  
L'aménagement impasse de Rapissat : 2 100 €

Renforcement mur de soutènement La Gasne de Forgeas : 2 200 €

Eaux pluviales à Rapissat : 11 000 €, prévu pour l'automne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de présenter les devis nommés précédemment pour prétendre à la dotation du FDAEC.

Les autres travaux effectués sont :

- ◇ Rue du Peu Grasset, impasse derrière la boucherie, VC 15 La Villatte-Chauverne, VC3 la Valette-RD43, route du cimetière, route du lavoir, reprise de route au Monteil, Masbeau etc...
- ◇ Parmi les travaux décidés l'an dernier, la route de Champroy et la création de la route du Montabarot.

### • Vote des taux d'imposition de 2002 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Suite au passage en Taxe Professionnelle Unique, il a été décidé de maintenir constante la pression fiscale et donc d'intégrer à la part communale des impôts locaux celle de la Communauté de communes. En effet, celle-ci ne s'applique plus, et son montant est déduit de la dotation de compensation reversée par l'EPCI. ( voir le « St Dizier infos » précédent)

Les taux votés sont pour :

- ★ La taxe d'habitation : **14,09 %** (13,59 % + 0,50 % taux des EPCI).
- ★ La Taxe foncière (bâti) : **18,52 %** (17,77 % + 0,75 % )
- ★ La taxe foncière (non bâti) : **81,28 %** (78,41% + 2,87 %)



### • Taxe des déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères effectuée par le SIVOM est facturée 33 271 € pour 2002. La taxe des Ordures ménagères 2001 était de 23 000 €. Il a été décidé de la porter à 30 000 € pour se rapprocher du coût réel.

### • Les travaux à effectuer

- ◇ Le lotissement sera bientôt mis en œuvre, l'autorisation de lotir doit nous parvenir ces jours-ci.
- ◇ La réalisation de l'assainissement, deuxième tranche, dans le bourg.
- ◇ La réfection de la toiture de l'église. Travaux de charpente et de couverture : 23 024.20 €
- ◇ La maçonnerie du mur de l'église, rejointoiement de pierres etc...+ réfections joints sur l'église

Nord-Est : 24 581.49 €

- ◇ Le caveau communal : 1 210.80 €
- ◇ La réparation escalier du cimetière, porte rue de la Côte : 2 373.46 €
- ◇ Le réseau d'eau potable. Remplacement de robinets vannes au bourg ainsi que dans les villages de Pommier et du Monteil : 11 500.68 €
- ◇ L'aménagement des trottoirs rue du Château : 26 288 €
- ◇ Les toitures des écoles : en attente de la réponse pour une subvention à 60%

**Information :** La commission permanente du Conseil Général réunie le 17 mai 2002 a décidé de nous accorder notre demande de remplacement de l'abribus. En effet, depuis quelques temps, il était en piteux état et menaçait de tomber.

## L'Atelier de Pédagogie Personnalisée

- Vous êtes en CES, en Contrat de qualification, en contrat d'apprentissage
- Vous êtes sous contrat de travail
- Vous souhaitez préparer un concours, un examen
- Vous êtes demandeur d'emploi

L'Atelier de Pédagogie Personnalisée est un lieu de formation qui vous permettra, en fonction de votre niveau et de votre demande :

- De réactualiser et de renforcer vos compétences
- De préparer un concours, un examen
- D'obtenir une formation complémentaire
- D'élargir vos connaissances

Il dispense les matières suivantes :

- ☞ Français
- ☞ Mathématiques
- ☞ Connaissance du Monde Contemporain
- ☞ Sciences
- ☞ Domaine Sanitaire et Social
- ☞ Techniques de recherche d'emploi
- ☞ Initiation Informatique
- ☞ Télétutorat



Les cours sont à la carte et l'A.P.P. vous permettra de travailler selon votre rythme et votre emploi du temps.

### ***Comment L'A.P.P. fonctionne-t-il ?***

La gestion de l'A.P.P. est assurée par le GRETA CREUSE, (groupement d'établissements secondaires de l'Éducation Nationale) qui a pour mission d'organiser la formation continue pour adultes selon le cahier des charges en vigueur. Le responsable pédagogique est Jean-Pierre JOUHAUD, Proviseur du Lycée Delphine-Gay de Bourgneuf. La conseillère en formation continue chargée de son développement est Armelle MARTIN. La coordinatrice, Sandrine GRANDET, est chargée de la gestion pédagogique et administrative du dispositif.

- ☞ L'A.P.P. est un dispositif original de formation
- ☞ Il fonctionne en entrées et sorties permanentes
- ☞ Il est axé sur un enseignement général diversifié
- ☞ Il est ouvert à toute personne ayant besoin d'une remise à niveau
- ☞ Son accès est gratuit pour les demandeurs d'emploi et tout usager inscrit à titre individuel.

L'A.P.P. de Bourgneuf est financé par l'ETAT et la REGION et géré par le  
GRETA de la CREUSE.

L'A.P.P. de Bourgneuf bénéficie du Label Académique DPFI-A depuis le 01.01.99

**Les horaires d'ouverture du secrétariat**  
**Maison de la Formation, 28, rue du Billadour, 23 400 Bourgneuf**  
**Tel : 05 55 54 00 12**

**Lundi :** de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30

**Mardi :** de 14 heures à 16 heures

**Mercredi :** de 9 heures à 12 heures

**Jeudi :** de 14 heures à 16 heures 30



**Les horaires des cours**

**Lundi :**

Français de 9 heures à 12 heures

Mathématiques de 15 heures 30 à 17 heures

**Mardi :**

Français, Langues étrangères de 8 heures 45 à 10 heures 15 et de 10 heures 30 à 12 heures

Français de 14 heures à 17 heures

**Mercredi :**

Mathématiques de 9 heures à 12 heures

Informatique de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

**Jeudi :**

Mathématiques de 14 heures à 17 heures

**Vendredi:**

Mieux Lire et Mieux Écrire de 9 heures à 12 heures

Français de 14 heures à 17 heures

**Pour l'insertion et la qualification**

Le GEIQ BTP 23 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification du bâtiment et des travaux publics de la Creuse) initié par la Fédération du Bâtiment et des travaux publics de la Creuse avec le concours de la Chambre de Métiers de la Creuse, s'est donné 2 missions centrales :



1. L'organisation de parcours d'insertion et de qualification au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires du RMI, CES en fin de droit...)
2. Le recrutement de salariés pour les entreprises, ceux-ci comblant un besoin réel, formant un vivier de futurs professionnels qui rejoindront définitivement l'entreprise.

Le GEIQ apporte des réponses à l'ensemble des parties prenantes :

- Au demandeur d'emploi remis en selle sur le plan professionnel et familial.
- A l'entreprise qui bénéficie d'un recrutement permanent profitable à l'ensemble du secteur.



- Aux élus qui sont un lien indispensable entre personnes en difficulté et entreprises de la commune.
- Aux partenaires institutionnels qui assurent pour partie le recrutement, la formation et / ou la qualification des candidats.

N'hésitez pas à demander des renseignements à :

MAISON du BTP 3, avenue Pasteur BP 235  
 23 235 GUERET CEDEX

tél : 05 55 52 04 91 Fax : 05 55 52 40 02

## LE RECYCLAGE, NOUS AVONS TOUS A Y GAGNER ! ENSEMBLE RECYCLONS

Points d'Apport volontaire : rue des Sagnettes ( la gare)  
: rue du Château (rte du plan d'eau)

dans le conteneur à emballages à recycler **jaune**



Les emballages cartons, les briques alimentaires et les carton pliés

Vous les déposez en vrac et bien vidés

**Vous jetez dans votre poubelle habituelle les papiers sales ou gras, les articles d'hygiène, les couches culottes**

Les emballages métalliques (sans capuchon)

Vous les déposez en vrac et bien vidés

**Vous jetez dans votre poubelle habituelle les boîtes de conserve contenant des restes, les barquettes sales**

Les bouteilles et flacons plastiques

Vous les déposez en vrac et bien vidés

**Vous jetez dans votre poubelle habituelle les bouteilles d'huile, les films et sacs plastique, les petits emballages en plastique ou en polystyrène (pots de yaourt, de crème, barquette à viande etc...)**

**Un doute ? N'hésitez pas !**

**Jetez dans votre poubelle habituelle**

Les journaux, magazines, revues et prospectus (sans suremballage plastique, ni ficelle) seront à déposer dans le **conteneur à papiers de couleur bleu** mais pour l'instant ces conteneurs ne sont pas mis en place.

Vous avez déjà pris l'habitude de déposer les pots en verre, les bocaux et les bouteilles (sans capuchon, capsule, couvercle) dans le **conteneur vert** en prenant soin de **ne pas y jeter** la vaisselle, les pots de fleurs, les ampoules, les miroirs et vitres...

Vous pouvez déposer les huiles de vidange et les piles usagées sur l'éco-point de Bourganeuf (avenue de la Gare).

Récupération de cartouches d'encre, toner pour photocopieur à déposer à l'école pour une œuvre caritative.



## POUR L'ÉTÉ

### Les Gîtes et chambres d'hôtes



**Les gîtes ruraux** de France sur le secteur de St Dizier sont à :

Baloumier ( 3 épis, 4 pers, 4 ch.)

Font-Léon ( 3 épis, 6 pers, 3 ch)

Janailat *le chassin* ( 3 épis, 5 pers, 3 ch)

Janailat *le moulin de l'eau* ( 3 épis, 5 pers, 3 ch)

Pour plus de renseignements contacter directement  
la Maison de l'Agriculture 1, rue Martinet BP 89  
23 011 Guéret  
Tel: 05 55 61 50 15

**Les chambres d'Hôtes :**

St Dizier Leyrenne : *Le Masbeau (3 épis, 3 ch) M. Mme Pelège au 05 55 64 40 11*

*La Villatte (3 épis, 1 ch) Mme Julia Dunbar au 05 55 64 43 34*

*Les Filloux, M. et Mme Hutchins au 05 55 64 46 04*

**Tarifs du Camping :**



|                   |        |                        |        |
|-------------------|--------|------------------------|--------|
| Adulte            | 1.50 € | Camping-car            | 2.00 € |
| Enfant            | 0.75 € | Branchement électrique | 1.20 € |
| véhicule          | 1.20 € | Garage mort            | 1.60 € |
| Tente et caravane | 1.00 € |                        |        |

## Faire appel au conciliateur de justice

La vie de tous les jours engendre des problèmes fréquents : mitoyenneté, voisinage, copropriété, contestation de facture, conflits entre propriétaire et locataire, consommateur et fournisseur ou difficulté de recouvrement d'argent la liste pourrait être longue.

Afin d'éviter un long procès, toutes ces questions peuvent être soumises au Conciliateur de Justice. Son aide est gratuite et peut être utile pour amener les parties à trouver rapidement un accord amiable. Sans formalité particulière, il va tout faire pour renouer le dialogue et parvenir à un accord amiable écrit, des engagements des uns et des autres. Le constat d'accord obtenu est ensuite déposé par ses soins au greffe du Tribunal d'Instance. L'affaire sera ainsi résolue.



Il existe toutefois quelques restrictions à ses attributions. Le Conciliateur de Justice ne peut intervenir dans les conflits avec l'administration (Etat ou Collectivité Territoriale) ou celle concernant l'état civil, le divorce, la reconnaissance et la garde des enfants, les pensions alimentaires et l'autorité parentale.

*En Creuse, il existe des conciliateurs de Justice auprès des tribunaux d'Instance de Guéret (05 55 51 96 00), Aubusson (05 55 66 12 35) et Bourgneuf (05 55 64 07 70).*

A l'école



Inscriptions pour l'année scolaire 2002-2003  
du 18 au 22 juin à la mairie  
(prévoir le livret de famille et  
le carnet de santé)

Fête de fin d'année  
**Vendredi 28 juin**  
17 heures  
Salle des fêtes  
Spectacle musical :  
Les années 1900

La somme de 496 Francs de la quête du mariage de Carine DAGNAUD et Guillaume PRADEAU le 30 juin 2001, a été reversée à l'école. Merci.

- Lundi 3 juin
- Départ de la classe de découverte des cours moyens.
  - Spectacle Coquelicot pour les maternelles, CP et CE dans la salle de motricité de l'école.
- Jeudi 6 juin
- Théâtre «hors les murs» à Royère pour les maternelles.
- Samedi 8 juin
- Retour de la classe de découverte des cours moyens.
- Jeudi 13 juin
- Athlétisme cycle 3 à Bourganneuf.
- Jeudi 20 juin
- Rallye forestier, cycle 3, dans la forêt de Mérignat.
- Mardi 25 juin
- Journée athlétisme et sports collectifs, cycle 2, à St Dizier.
- Vendredi 28 juin
- Fête de fin d'année, à 17 heures, salle des fêtes.
- Lundi 1er juillet
- Voyage des maternelles CP / CE au château de Tercillat.
- Jeudi 3 juillet
- Journée à la Souveraine, cycle 3, dans le cadre du Tour de la Creuse en vélo.

Réunion du  
Conseil d'é-  
cole  
le 20 juin  
à 17 heures

Emploi du temps de la classe de découverte

| Lundi<br>3 juin                 | Mardi<br>4 juin                | Mercredi<br>5 juin           | Jeudi<br>6 juin  | Vendredi<br>7 juin                      | Samedi<br>8 juin |
|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--|---|------------------|
| Voyage<br>Aller                 | Glacier des<br>Bossons         | Randonnée<br>au<br>refuge de | Le lac vert<br>Plaine-Joux                             | Gorges de la<br>Diosaz                  | Rangement        |
| découverte<br>de la<br>montagne | Parc animalier<br>de<br>Merlet | la pierre à<br>Bérard        | Centre d'ini-<br>tiation à la<br>nature<br>montagnarde | Mer de glace<br>Luge d'été<br>souvenirs | Voyage<br>retour |

## Bibliothèque municipale



### Les nouveautés de l'été:

#### Écouter lire

En juillet et en août, tous les jeudis, de 15h à 16h, vous pourrez venir écouter des extraits d'ouvrages récents, pour découvrir nos auteurs contemporains, et mieux les connaître.

#### Ateliers de généalogie

Nous vous proposons également une autre forme de lecture: celle des vieux registres d'État civil de la commune. Vous pourrez les découvrir, apprendre à les consulter, et vous initier à la généalogie familiale.

**Ces ateliers auront lieu pendant tout le mois de juillet, les vendredis de 15h à 17h, et de 20h à 22h.**

#### Passage du bibliobus

Une partie de nos ouvrages se renouvelle le 20 juin grâce à la Bibliothèque Départementale de Prêt et au Conseil Général de la Creuse. Vous pourrez trouver bon nombre d'auteurs récents, mais aussi bien sûr des classiques, dont la réputation n'est plus à faire.

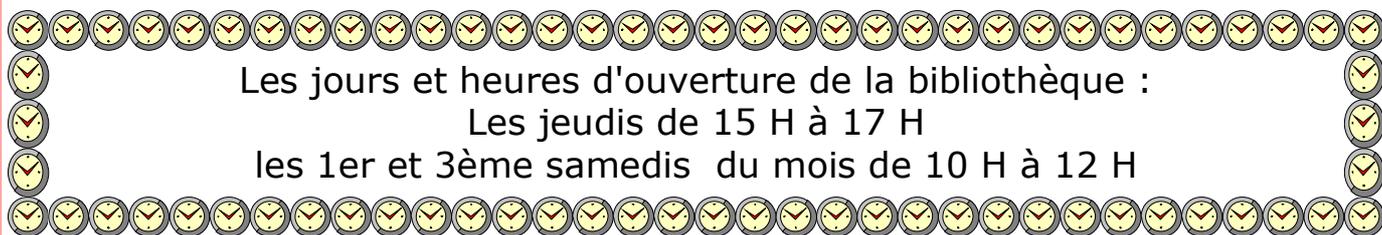
### Le rappel de nos services:

#### Le prêt à domicile:

Téléphonez, pendant les heures d'ouverture, au **05 55 64 47 66** Catherine Laroche vous aidera dans votre choix, et remettra votre commande à la Mairie qui se chargera de vous la faire porter. Vous pourrez ensuite rappeler, pour rendre vos ouvrages et renouveler votre prêt. Ce service est, bien entendu, gratuit, au même titre que tous les autres services de la bibliothèque.

#### Le point Internet:

Il est à votre disposition, gratuitement, à la bibliothèque. Vous pouvez faire des recherches, ou simplement venir voir comment ça marche! C'est une formidable encyclopédie dont on peut vous ouvrir les portes.



Les jours et heures d'ouverture de la bibliothèque :

Les jeudis de 15 H à 17 H

les 1er et 3ème samedis du mois de 10 H à 12 H



**C**omme tous les ans, l'association Notre Dame de la Mer de Marseille a organisé en mai son grand prix international d'Arts et Lettres du Festival pour la mer récompensant les œuvres poétiques.

**P**armi les treize heureux lauréats, on trouve cette année André DUGAY qui a reçu la première mention du don poétique et émotionnel pour son recueil de poèmes. A noter que celui-ci est disponible à la bibliothèque municipal de St Dizier. **Félicitations !**

## LA CHRONIQUE

Tous les caouruges connaissant l'histoire de notre commune, nous allons nous pencher, mais d'une façon très succincte, sur celle de nos proches voisins, à commencer par Janaillat et Bellesauve.

JANOULHAC (1526) JANAILLAC (1801) pays et comté de la Marche dépendait de la châtellenie de DROUILLES (1477 - 1643) 1686 - 1751). Peut-être nom d'homme latin Génalis ou Genialus.

La collecte de Janaillat était constituée du bourg de Janaillat et des villages du Moulin de la coste, Les Mas, le MasBarlot, le Masfarraud, Bonnefont, Souliers, La Vocheresse, le Château du Dognon, le Moulin du Dogon, le Teil, l'Age, la Balatange, Lascaux, Peyresole, la Vauzelle, la Borderie, les Chiers, Faucoutances, le Chassein, Peyrat, Pierrefitte, la Faye, les Maisons, les Ages, Villatange, le Moulin de l'Hermitte, la Mongie, Malleret du Haut, Malleret du Bas. Le village des Combelles qui existait en 1737 est détruit.

### L'histoire de JANAILLAT & BELLESAUVE

En 1840 le village de Faucoutances passe de Janaillat à St Eloi.

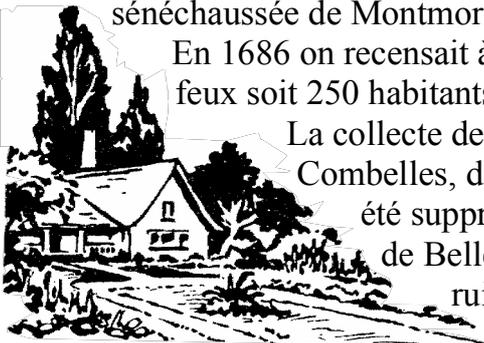
Janaillat comptait en 1686 : 70 feux soit 450 habitants environ ; 1709 : 188 feux soit 1 200 habitants ; 1789 : 110 feux soit 700 habitants ; 1793 : 1174 habitants ; 1841: 1519 habitants ; 1946 : 825 habitants ; 2002 : 367 habitants.

JANAILLAT était dans l'ancien archiprêtré de Bénévent une cure régulière. Son patron était Saint Saturnin de Toulouse. L'Abbé de Bénévent y nommait les curés. Philippe de Malval, chevalier, était seigneur de Janaillac en 1334. Louis Esmoing, escuyer en 1506, Jean Esmoing en 1509. Jean l'Hermitte, seigneur de Souliers et du Bois de l'Hermitte eut, par lettre du Comte de la Marche la permission de bâtir le château de Souliers en forme de forteresse. C'est là, que sont nés François de l'Hermitte de Souliers plus connu sous le nom de Tristan l'Hermitte et son frère le généalogiste Jean-Baptiste l'Hermitte. Ce château appartenait à la révolution à Léonard Esmoing du Chezeau, il a été complètement détruit. A peu de distance on trouve les ruines du château appelé Bois de l'Hermitte qui remonte à une haute antiquité. Il aurait été rasé par les anglais lors de la guerre de Cent Ans.

BELLESAUVE, Bella Silva (Belle Forêt) 1150 puis Belleseauve (1737) était une cure en 1481 ( donc église et cimetièrre) puis une simple annexe de Janaillat à partir de 1645. La fête patronale était celle de Sainte Catherine. Sur le plan judiciaire, alors que Janaillat dépendait de la coutume de la Marche, Bellesauve comme St Dizier dépendait de celle du Poitou et de la sénéchaussée de Montmorillon.

En 1686 on recensait à Bellesauve 35 feux soit 220 habitants environ ; en 1709 : 30 feux soit 250 habitants ; en 1774 on comptait 18 feux soit 115 habitants environ.

La collecte de Bellesauve était constituée de Bellesauve et des villages des Combelles, des Buis et du Moulin de l'Eau. La paroisse de Bellesauve a été supprimée en 1790 et rattachée à la commune de Janaillat. L'église de Bellesauve par manque d'entretien sans doute a dû tomber en ruine au cours du 19e siècle. Des vestiges de cette église auraient été conservés dans le village.



## UN PEU DE PATOIS

Au Nord de la Creuse les parlers locaux présentent similairement des traits occitans et français. Cette frange du Limousin est une partie de ce qu'on appelle le croissant, vaste zone d'interpénétration de l'occitan et du français. La partie limousine du croissant est appelée Basse-Marche et les parlers qu'on y pratique sont désignés sous le nom de parler marchois. La ligne de séparation des parlers marchois et des parlers occitans du Sud de la Creuse (Limousin à l'Ouest, Auvergne à l'Est passe approximativement (la séparation n'était évidemment pas nette) par La Souterraine, Guéret, Gouzon, Evaux.

Le patois pratiqué à St Dizier et aux alentours est très proche de celui de Limoges comme en témoigne l'histoire ci-dessous empruntée au répertoire du célèbre Panazô (André Dexet) « Lu Bouiradour din lu toupi... »

### Co preissavo

*Ah, io vau vous in racounta uno qué n'ei pas dé sasou. Si co po echaura lu timps, co siro toujours co qui dé trapa.*

*Lu paï Piquépijo, dé Las Bargeas, erio plo in retard per massa soun bla. Li vio bé quinzé jours qué lous vesis ayant chaba dé rintra lu lur qué li restavo dinguerre tout soun grand champ dé L'Epinaissou à rintra.*

*Qu'erio lu jour dau quinzé dau mei d'aut et Piquépijo se pressavo avequé soun fils Piarou dé ménâ las darreis charretadâs.*

*Quand vingué lu sei, tous lous paisans dau villagé sé troubérint chaz lou maï Marie, l'aubergisto, per beuré no chopino bien gagnâdo.*

*Is veguerint riba lu Piarou, tout deilena, rougé coumo n'arpi, qué buffavo tallamint qu'ô n'in oyo perdu lo paraulo.*

- **Siclio té, dissé lu grand Léonard, et beu in cop, co té passoro.**

- **Né podé pas, dissé Piarou, n'an eversa lo charreto pleino dé gerbas et s'ei gu vous damanda dé veni nous aida lo tourna leva.**

- **Eh bé, siclio té, nous van li nâ, fagué lu gros Milou, lu timps dé beuré in litré et nous li van.**

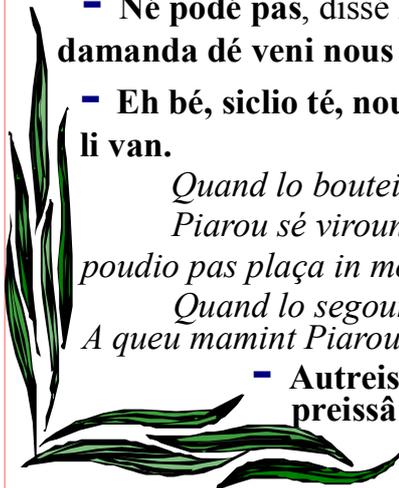
*Quand lo bouteillo fugué chabadô, Lionard vougué n'in paya n'autro.*

*Piarou sé virounavo sur so sello, mas lous autreis li remplissiant soun verré et ô né poudio pas plaça in mout.*

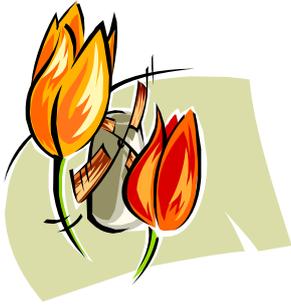
*Quand lo segoundo bouteillo fugué begudo, is n'in coumanderint n'autro.*

*A queu mamint Piarou sé levé et dissé :*

- **Autreis m'a proumettu dé veni m'aida, mas io vesé qu'autreis né vous preissâ pas. Lou charreto eversado m'in fouté, maï daus biaux, mas qu'ei moun paï qu'ei dessous !**



## « Fleurs, premier geste de l'accueil »



St Dizier Leyrenne est inscrit au concours des villes et villages fleuris dans la première catégorie (commune de moins de 1000 habitants), condition indispensable si nous voulions organiser un concours communal des maisons fleuries. Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil. Il est un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie et de la sensibilisation aux exigences de l'accueil. Dans un premier temps les entrées de bourg, les carrefours, les bâtiments publics seront donc fleuris et les habitants du bourg et des villages sont encouragés participer à cette sympathique activité en fleurissant leurs jardins, cours, terrasses, balcons, fenêtres ou murs en sachant bien entendu que ces décors floraux doivent être bien visibles de la rue.

Vous n'avez pas eu de bulletin ? il n'est pas trop tard pour s'inscrire !

### Premier concours communal des maisons fleuries de Saint Dizier Leyrenne



Le concours communal des maisons Fleuries est basé essentiellement sur des critères de propreté et de qualité de la décoration florale.

Le jury examinera les lieux désignés au mois de juillet

Les lauréats seront récompensés à l'occasion d'une manifestation organisée par la municipalité au début du mois de septembre.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la mairie.

### Bulletin d'inscription à remettre avant le 29 juin à la mairie

Catégories



- Maison avec jardin très visible de la rue
- Balcons ou terrasses
- Fenêtres ou murs
- Décor floral installé sur la voie publique
- Immeubles collectifs
- Hôtel restaurant café avec ou sans jardin
- Hameaux, villages fleuris

**Nom:**

**prénom:**

**Adresse:**



## VIE ASSOCIATIVE

| Dates                              | Activités  | Lieu               |
|------------------------------------|--|--------------------|
| <b>Samedi 15 juin</b>              | <i>AEL</i> : concert Alter & Co, Polyglotte, les Agités du Local à 20 heures 30  | Salle des fêtes    |
| <b>Samedi 22 juin</b>              | <i>Comité des fêtes</i> : Feu de St Jean : grillades, buvette, animation musicale  | Au stade           |
| <b>Dimanche 23 juin</b>            | <i>Tennis</i> : Thé dansant  | Salle des fêtes    |
| <b>Vendredi 28 juin</b>            | <i>Ecole</i> : fête de fin d'année à 17 heures<br>Spectacle musical des années 1900  | Salle des fêtes    |
| <b>Samedi 13 juillet</b>           | <i>Comité des fêtes</i> : Bal populaire gratuit, barbecue, buvette.  | Salle des fêtes    |
| <b>Dimanche 28 juillet</b>         | <i>Société de pêche</i> :<br>Concours de pêche   | Plan d'eau         |
| <b>Samedi 3 et dimanche 4 août</b> | <i>Comité des fêtes</i> : Samedi : brocante<br>Dimanche : course cycliste, kermesse, fête foraine, barbecue, animations de rue, feu d'artifice | Place de St Dizier |
| <b>Dimanche 11 août</b>            | <i>A.E.L.</i> : Fête de village  | à Fontléon         |
| <b>Samedi 17 août</b>              | <i>Comité des fêtes</i> : Concours de pêche  | Plan d'eau         |
| <b>Dimanche 18 août</b>            | <i>Tennis</i> : fête du tennis soirée malgache   | Salle des fêtes    |
| <b>Dimanche 1er septembre</b>      | <i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant avec les « intrépides »   | Salle des fêtes    |
| <b>Dimanche 22 septembre</b>       | <i>Tennis</i> : Thé dansant  | Salle des fêtes    |
| <b>Dimanche 22 septembre</b>       | <i>LAC</i> : Tour de la Commune  |                    |
| <b>Dimanche 6 octobre</b>          | <i>Fils d'Argent</i> : Thé dansant avec « Trompette Musette »  | Salle des fêtes    |
| <b>Dimanche 20 octobre</b>         | <i>Tennis</i> : Thé dansant  | Salle des fêtes    |
| <b>Samedi 26 octobre</b>           | <i>Foot</i> : soirée à thème   | Salle des fêtes    |

### Le Tennis Club

Pour sa fête du 18 août le Tennis Club organise une

**soirée malgache**

Avec repas et danse avec MOMO et son Orchestre à la salle des fêtes

repas à 20 heures sur réservation au 05 55 64 40 28

Un apéritif concert sera servi à partir de 18 heures.

## Les Fils d'Argent

### **Le voyage**

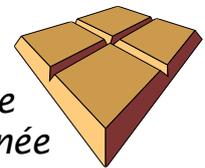


Ce fut vraiment une belle journée ! le jeudi 30 mai les Fils d'Argent avaient organisé un voyage en Angoumois avec le transport Maurice Chambraud. Le temps s'annonçait radieux contre toute attente et mettait le sourire sur le visage des 48 participants (+ le chauffeur).

Au port de l'Houmeau, à Angoulême, notre péniche « l'Angoumois » nous attendait. Après le passage de quelques écluses entre les berges verdoyantes, nous fîmes halte pour déguster le Pineau des Charentes et apprendre comment il se préparait, ainsi que le Cognac. Dans les locaux, on voyait aussi une exposition de vieux outils, des minéraux et coquillages ainsi qu'un petit musée de vêtements fin 1800 début 1900.



Puis, ce fut un très bon repas à bord de la péniche. Un peu plus loin, nous visitâmes une chocolaterie artisanale avec dégustation de la célèbre Marguerite. Ensuite, toujours avec le soleil, retour au bateau qui nous ramena au débarcadère, où nous attendait notre car. Le retour s'effectua tranquillement et chacun pensait à la belle journée que nous venions de vivre.



### **La fête des mères**

Le dimanche 26 mai 2002, les Fils d'Argent ont organisé, comme chaque année, le repas de la fête des mères. Celui-ci, réalisé par M. Gilles Chambraud, s'est déroulé dans une joyeuse ambiance à la salle des fêtes, pendant que des trombes d'eau se déversaient au dehors. Le très bon repas fut servi aux 75 convives par d'aimables dames et animé par M. Alain Colomine. Quelques couples s'élancèrent sur la piste de danse, pendant que Cécile Bourdarias distribuait une rose à chaque participante de la part de la famille Chambraud.



## Le Leyrenne Athlétic Club

Le LAC est le premier club organisateur du département. Après les départementaux de cross en janvier, c'était la troisième édition de la Leyrennoise en avril. 85 concurrents ont participé, ce qui est bien, mais aucune participation des autres clubs creusois, au grand dam du président et de son secrétaire. La victoire est revenue au limougeaud Sauvanet qui a contrôlé la course. Satisfaction dans les rangs locaux cependant avec les victoires dans leur catégorie de Mélody Depardieu, Cécile Riffaud, Jennifer Riffaud, Michel Degaine et Jean-Claude Thion.

### Le point sur les licences

Pour cette saison, nous sommes 55 à adhérer au LAC. 14 ont opté pour la licence FFA, 18 pour la licence Hors-stade et 23 pour la simple adhésion. La FFA prépare pour la saison prochaine une refonte totale du système de licence afin de satisfaire le plus grand nombre et d'intégrer les Hors-stade.



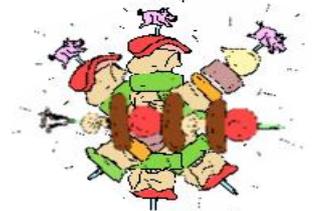
## Le Comité des Fêtes

Un grand merci à tous, pour un carnaval très réussi. Une animation à renouveler l'année prochaine.

Nous espérons vous voir nombreux à nos prochaines manifestations :

- Le **Samedi 22 juin** au stade de St Dizier pour le feu de St Jean avec grillades, buvette et animation musicale.
- Le **Samedi 13 juillet** à la salle des fêtes avec un bal populaire gratuit, barbecue, buvette.
- Les **3 et 4 août** Fête annuelle : brocante, kermesse, barbecue, course Cycliste, etc...
- Le **17 août** au plan d'eau : concours de pêche

Un bel été en perspective ! Soyez des nôtres et que la fête commence !



Le comité des fêtes organisera pour la fête annuelle, un défilé des anciens moyens de locomotion. A cette occasion, nous recherchons de vieilles trottinettes, vieux vélos, vieilles mobylettes et motos.

Si vous possédez un des véhicules précités et si vous souhaitez nous les prêter, vous pouvez nous contacter :

Mme NICOLAS Nadine Tél : 05 55 64 47 58 (répondeur)

ou remplir le coupon réponse

✂-----

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TYPE DE VEHICULE : .....

ANNEE DE MISE EN CIRCULATION : .....

**Samedi 15 juin**  
**Saint Dizier Leyrenne 23**  
en concert

**Alter & Co**  
Toulouse

**Polyglotte** Solignac

les **agités** du **local** Boussac

Paf: 10€

20h30 Espace Sports et Loisirs  
Buvette/Casse - Croûte  
patronné par l'Amicale Laïque



Pour préparer le Téléthon 2002 nous organisons une réunion

**le mardi 2 juillet**  
**salle de la mairie**  
**À 20 heures 30**

Les personnes ne pouvant pas se déplacer mais ayant le désir de réaliser des sujets en tissu à domicile peuvent dès à présent se faire connaître  
au 05 55 64 40 30

Comité des fêtes de St Dizier Leyrenne



Soirée du feu  
de la St Jean,

vous nous espérez

**SAMEDI**  
**22 JUIN**

au stade  
Dès 20h30

**Soirée barbecue**

**Desserts glacés**

**Animation musicale**

## État civil

### Naissances

GOSSE Nicolas, Jean-Pierre, René le 11 Février 2002  
 THIRIFAYS Mélissa le 11 mars 2002

*Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux aux bébés.*

### Mariages

LABERTHE Serge et THALABOT Patricia  
 le 1er juin 2002  
 LEMOUTON Olivier, Régis et PAROUTY Corinne, Lydia  
 le 8 juin 2002

*Félicitations et meilleurs vœux de bonheur.*

*Quêtes de mariage: pour le premier 116,40 € offerts à la garderie  
 & 110,20 € pour le second au profit de la garderie et de l'école.*

*Merci.*

### Décès

BOURGUIGNON Claude (63 ans)  
 LAMOULINE veuve BARRET Marthe (94 ans)  
 CASSON Marie-Louise veuve BRESSY ( 81 ans)  
 BOURDARIAS Georges, Désiré (64 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs sincères condoléances  
 aux familles.*

## Petites annonces

- ☛ Achète ou échange cartes postales anciennes de Creuse : Tel 05 55 64 45 36
- ☛ Plusieurs tables d'écolier déclassées sont à vendre, les amateurs souhaitant faire l'acquisition de l'une de ces tables pour le prix de 77 € peuvent s'adresser à l'Amicale Laïque qui reversera la somme au profit des enfants fréquentant actuellement l'école de St Dizier.



*Déposez vos petites annonces à la  
 Mairie  
 1, rue du Colombier  
 23 400 St Dizier Leyrenne  
 avant le  
 1er septembre 2002*

### Pensée...

Par deux points fascistes passe  
 une extrême droite et une seule.

*Jean Yanne*